

## Compte rendu de la « conférence territoriale » chargée de proposer les subventions de l'Agence nationale du sport aux comités et clubs de canoë-kayak de la région Auvergne Rhône Alpes

**Mercredi 4 juillet 2019 – 20 h / 23 h**  
**A la Ligue AURA de Rugby à Chaponnay**

**Présents FFCK :** Jean Zoungrana, Président ; Ludovic Royé, DTN en audio conférence

**Présents comité directeur du comité régional :** Nasser Hammache, Président ; Sylvaine Deltour, Secrétaire générale ; Sylvain Louvel, Trésorier ; Bernard Jacquot, Vice président ; Philippe Caillebotte, Vice président ; Pierre Mairesse, Président commission loisirs ; Jérôme Billard, Président commission descente ; Joëlle Despax, représentante CD 07 ; Thierry Dubut, Vice-président commission sport ; Mélanie Petibout, Présidente CD 42 ; Yves Lecaudé, Vice-président Esind ; Agnès Daille, Présidente CD 73 ; Patrice Fischer, Président CD 01 ; Eric Blanc, Président CD 69 ; Fontanez Matthieu et Fontanez Cyrille, représentant CD 26 ; Patrick Orosz, Président CD 74

**CT Invités présents :** Laurent Brossat

**Excusés :** Nicolas Trotoux, Vice-président sport ; Remy Alonso, Président commission formation ; Rémy Baudoin, Président CD 38 ; Matthieu Hug, Président commission slalom et CD 07 ; Luc Chabridon, Président CD 63.

**CT excusés :** Vincent Olla, Myriam De Amarin

**Absents :** Christian Boulard, Président CD 43 ; Philippe Godet, Président CD 03

### En introduction, Jean Zoungrana souligne :

- l'aspect inéluctable du transfert de la gestion des subventions de l'État au mouvement sportif ;
  - la volonté de la Ffck de maintenir le même niveau de subvention et d'associer ses instances ;
  - sa volonté de repenser la gouvernance fédérale avec les comités régionaux et départementaux pour mieux orienter la stratégie fédérale ;
  - son regret des contraintes de temps et de délais qui laissent peu de marge de manœuvre ;
  - les éléments clés du règlement intérieur des « conférences territoriales » ;
  - que les validations peuvent se faire par consensus plutôt que par vote si tout le monde est d'accord ;
- Il suggère enfin de passer en revue tous les dossiers, CR, CD, Clubs, après un tour de table de représentation.

**Bernard Jacquot** rappelle les éléments de méthode adoptés par le groupe de travail chargé d'instruire les dossiers (Laurent Brossat, Sylvaine Deltour, Bernard Jacquot) :

### Quelques éléments de méthode

- Compiler les demandes = **pas facile**
- Extraire les dossiers = **laborieux**
- Vérifier complétude = **pas drôle**
- Ajouter les indicateurs = **fastoche**
- Solliciter les avis des CD (pas de proposition de montant, mais un avis qualitatif et hiérarchisé) = **pas satisfaisant** car 5 réponses (merci à eux) sur 11 CD concernés
- Instruire les dossiers = **normal**
- Décider des propositions à adresser au siège = **ce soir !**

### Photo du problème à résoudre

|                        | Enveloppes indicatives | Nombre de dossiers reçus | Nombre d'actions proposées | Volumes des demandes | Rappel 2018       |
|------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------|-------------------|
| Comité régional        | 26.700                 | 2                        | 5                          | 31.000               | 26.700            |
| Comités départementaux | 26.500                 | 6 (01 26 42 69 73 74)    | 17                         | 58.860               | 26.500 (07 7.000) |
| Clubs                  | 35.000                 | 22                       | 50                         | 128.550              | 34.964            |
| Totaux                 | 88.200                 | 30                       | 72                         | 218.410              | 88.164            |

## Les propositions des « instructeurs » - Nos principes de travail -

## Les propositions des « instructeurs » - SD LB BJ le 02/07/2019 -

- Conserver la continuité de nos choix des années antérieures
- Formations fédérales : uniquement dans le périmètre du comité régional
- Prise en compte d'indicateurs liés à l'activité réelle :
  - volume d'activités ;
  - nombre de licences, dont jeunes ;
  - subvention 2018 ;
  - taux de subventionnement de chaque action.
- Valorisation des clubs et écoles de pagaie en fonction du nombre de licenciés et de leur rayonnement départemental et régional.
- Pas de subventions pour des demandes visant à développer des produits touristiques payants.

|                        | Nombre de dossiers retenus | Nombre d'actions retenues | Volumes demandes retenues | Commentaires  |
|------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|---|
| Comité régional        | 1                          | 4                         | 29.500                    | Continuité des actions des exercices précédents                     |
| Comités départementaux | 6                          | 11                        | 21.500                    | Absence du CD07 (7000 en 2018) = report sur les clubs               |
| Clubs                  | 19                         | 37                        | 47.200                    | 3 dossiers non retenus  |
| Totaux                 | 26                         | 52                        | 98.200                    | Dépassement de 10.000 tenant compte de l'incertitude de l'enveloppe |

**Jean Zougrana et Ludovic Royé** rappellent les règles intangibles de la répartition à faire :

- le dépassement de l'enveloppe donnée à la région est impossible ;
- les enveloppes Comités et Clubs 2019 sont en reconduction des attributions 2018 déduction faite de 1 % selon la règle imposée par l'ANS ;
- le redressement des inégalités territoriales se fera très progressivement sur les années à venir pour ne pas déséquilibrer les acquis actuels ;
- l'exercice pour cette conférence, consiste à corriger les montants proposés en 2019 pour les faire correspondre aux subventions obtenues en 2018.

**Le balayage des lignes du tableau d'instruction**, permet, grâce aux remarques des Comités départementaux :

- d'apporter deux corrections aux actions proposées par les clubs :
  - Décines : subvention de 1.500 euros pour l'action 01.4.a afin de respecter les engagements pris ;
  - Haute Isère : pas de subvention pour les actions proposées ;
- de valider les propositions du groupe d'instructeurs au regard des actions proposées en 2019 ;
- de comptabiliser un total de propositions à 97.000 euros, soit un dépassement de 9.682 € euros au regard du total des subventions versées en 2018 diminué de 1 %.

**Pour respecter le plafond des subventions perçues en 2018 moins 1 %, il est convenu :**

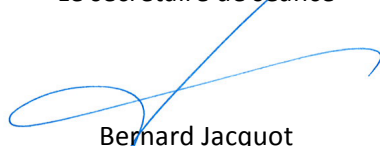
- de vérifier les clubs des communes en ZRR qui pourraient se voir appliquer le plancher de 1.000 € ; cette vérification n'ayant pas été faite auparavant ;
- d'appliquer à toutes les propositions enregistrées un taux uniforme de réduction, calculé à 10,58 % ;
- Joëlle Despax, Laurent Brossat et Bernard jacquot se chargent de ce travail.

**Ce travail, rapidement réalisé post réunion**, permet de transmettre au siège fédéral un tableau respectueux de l'enveloppe Aura et des projets présentés, avec toutefois trois options de « sommes arrondies » : soit à l'euro ; soit à la dizaine d'euros ; soit à la centaine d'euros ; cette dernière option nous paraissant plus crédible.

**Après validation finale par le siège fédéral, il restera :**

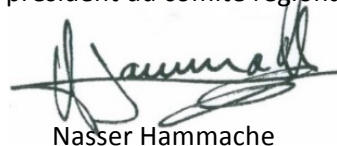
- à recalculer les montants attribués à chaque action pour en faire correspondre le total au montant attribué à chaque structure à la suite des calculs précédents ;
- à notifier et motiver les montants ainsi attribués selon les commentaires insérés aux cellules du tableau d'instruction.

Le secrétaire de séance



Bernard Jacquot

le président du comité régional



Nasser Hammache